



ÉLECTRICIEN D'ÉQUIPEMENT DU BATIMENT TP 00467 – NIVEAU III

RNCP37442

Certificateur : MINISTRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de début des parcours certifiants : 02/09/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 02/09/2028

Objectifs de la formation :

Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

Prérequis :

Aucun prérequis - Toutefois Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire pour le bon déroulement de la formation.

Public :

Tout public

Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

Horaires :

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Mardi – Mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Vendredi : 8h00-12h00

Les moyens mis en œuvre:

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.

La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques. Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.



Modalités pédagogiques :

- Echanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers et/ou clé USB (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

Intervenants :

Formateurs permanents FORMATSUD. Les CV des formateurs sont disponibles sur simple demande.
Responsable pédagogique : Emmanuel BENEJEAN

Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « **continu** ». Un « **livret de progression** » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

L'examen final se déroule comme suit :

Mise en situation professionnelle : 15 h 30 min

La mise en situation professionnelle comprend 2 parties.

Partie 1, durée 15 h 00 min :

À partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique tertiaire

Partie 2, durée 00 h 30 min :

À partir d'un dossier technique et de consignes, le candidat réalise une partie représentative d'une installation électrique d'un bâtiment d'habitation et une partie représentative d'une installation électrique tertiaire

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le questionnaire professionnel permet de compléter l'évaluation proposée lors la mise en situation professionnelle.

Entretien final : 00 h 20 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 16 h 50 min



Sanction de la formation :

Un « **titre professionnel** » est délivré suite à la réussite de l'examen effectué en fin de formation.

Le métier « d'Électricien d'équipement du bâtiment »

L'électricien du bâtiment est traditionnellement chargé de l'équipement électrique des constructions. Dans le cadre d'un plan de rénovation, l'électricien remplace également les installations anciennes pour les rendre conformes aux nouvelles normes. En se basant sur les plans, l'électricien détermine l'emplacement des éléments de l'installation électrique. Il procède ensuite à la pose des câbles, des fils, des tableaux ou des armoires électriques et des prises. Tous les travaux de mises aux normes de sécurité électriques lui incombent également. Les activités de l'électricien du bâtiment couvrent un grand nombre d'installations différentes. Sur les chantiers importants, l'électricien se réfère aux schémas de montage et aux plans établis par les architectes ou les ingénieurs. Après la mise en service, il est le plus souvent chargé de la maintenance. Les automatismes (domotique) sont aujourd'hui très appréciés et représentent un renouvellement du travail de l'électricien. Tous ces marchés requièrent une technicité.

TITRE PROFESSIONNEL ÉLECTRICIEN D'ÉQUIPEMENT DU BATIMENT

Blocs de compétences :

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

CCP 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

CCP 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments



Débouchés :

- Electricien ;
- Electricien bâtiment ;
- Monteur électricien ;
- Installateur électricien ;
- Tableautiste en électricité.

Suite de parcours :

Cette certification permet une insertion directe dans le métier de peintre en bâtiment et constitue une base d'évolution vers des qualifications de niveau supérieur dans le secteur du second œuvre et du BTP :

- BP Électricien (niveau 4)
- Bac Pro MELEC (niveau 4)
- Titres professionnels de technicien en électricité (niveau 4)
- BTS Électrotechnique (niveau 5)
- BTS Fluides Énergies Domotique (niveau 5)
- Titres professionnels de technicien supérieur (niveau 5)
- Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie (niveau 6)
- Bachelor ou école d'ingénieur après un Bac+2. (niveau 6)

Equivalences :

Néant

Passerelles :

Néant

DÉROULEMENT

Durée de la formation : 1195 heures

Cette durée peut être réduite ou ajustée en fonction des résultats du positionnement initial, des compétences déjà maîtrisées et des objectifs professionnels du bénéficiaire.

Période d'intégration :

Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

CCP 1 : Installer les réseaux d'énergie et les équipements en courants forts dans les bâtiments

- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- Procéder aux autocontrôles et à la mise en service de l'installation électrique dans les parties privatives des bâtiments d'habitation
- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les parties communes des bâtiments d'habitation
- Procéder à la mise en sécurité de l'installation électrique des bâtiments d'habitation existants
- Installer des réseaux d'énergie et des équipements électriques en courants forts dans les bâtiments à usage autre que d'habitation

CCP 2 : Installer les réseaux de communication, les équipements en courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments

- Installer des réseaux de communication dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements de sûreté et de sécurité dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements d'automatisme et de confort dans un bâtiment à usage d'habitation et autres
- Installer des équipements et solutions d'efficacité énergétique dans un bâtiment à usage d'habitation et autres